

ÉTATS

31 DÉCEMBRE 2022

FINANCIERS

DU

CONSEIL

DES

ARTS DE

MONTREAL



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du
Conseil des arts de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal (le « Conseil »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 avril 2023

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115222

Conseil des arts de Montréal
État des résultats
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022		2021
		Budget	Réel	Réalisations
		\$	\$	\$
Produits				
Apports				
Agglomération de Montréal	16	20 835 700	20 835 700	20 427 200
Entreprises privées et organismes		220 000	165 817	187 454
Particuliers		—	41 973	25 306
		21 055 700	21 043 490	20 639 960
Parrainage fiscal				
Entreprises privées et organismes		325 000	481 924	333 187
Particuliers		—	73 792	75 337
		325 000	555 716	408 524
Droits d'entrée liés au Grand Prix		100 000	157 050	—
		21 480 700	21 756 256	21 048 484
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	237 000	276 520	156 173
Intérêts	16	120 000	150 836	99 567
Divers		5 000	—	—
		21 842 700	22 183 612	21 304 224
Charges				
Programmes d'aide financière				
Programme général	4	12 726 558	13 041 883	13 629 191
Parrainage fiscal		325 000	533 442	408 510
		13 051 558	13 575 325	14 037 701
Initiatives territoriales	5	3 145 888	2 656 149	1 896 684
Initiatives stratégiques	6	1 348 250	1 695 338	1 505 265
Frais relatifs aux prix	7	393 500	474 192	374 736
Autres actions	8	331 000	317 991	252 136
		18 270 196	18 718 995	18 066 522
Frais d'administration	9	3 340 216	3 245 638	2 836 659
		21 610 412	21 964 633	20 903 181
Maison du Conseil des arts de Montréal	3	364 346	443 227	243 652
		21 974 758	22 407 860	21 146 833
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(132 058)	(224 248)	157 391

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des arts de Montréal
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022			2021
	Grevé d'affectations d'origine interne (note 11)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	53 845	847 828	901 673	744 282
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	—	(224 248)	(224 248)	157 391
Affectations de l'exercice	50 000	(50 000)	—	—
Solde à la fin	103 845	573 580	677 425	901 673

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des arts de Montréal

Bilan

au 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 411 370	1 805 744
Placements	12	6 211 106	5 208 566
Débiteurs	13	210 997	127 489
Frais payés d'avance		17 466	22 129
		7 850 939	7 163 928
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	14	361 273	331 353
Subventions à payer		2 490 628	2 713 590
Montants dus à la Ville de Montréal	16	4 251 671	3 103 183
Apports reportés	15	23 905	20 470
Loyers perçus d'avance		23 537	20 129
Droits d'entrée reportés		22 500	73 530
		7 173 514	6 262 255
Actif net			
Grevé d'affectations d'origine interne	11	103 845	53 845
Non affecté		573 580	847 828
		677 425	901 673
		7 850 939	7 163 928

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Conseil des arts de Montréal
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(224 248)	157 391
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(83 508)	(24 539)
Frais payés d'avance	4 663	(6 977)
Créditeurs et charges à payer	29 920	42 168
Subventions à payer	(222 962)	1 265 124
Montants dus à la Ville de Montréal	1 148 488	(750 200)
Apports reportés	3 435	5 456
Loyers perçus d'avance	3 408	14 303
Droits d'entrée reportés	(51 030)	3 100
	608 166	705 826
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(30 026 540)	(22 600 000)
Cession de placements	29 024 000	22 017 000
	(1 002 540)	(583 000)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(394 374)	122 826
Encaisse au début	1 805 744	1 682 918
Encaisse à la fin	1 411 370	1 805 744

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Conseil des arts de Montréal (le « Conseil ») a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin et en conformité avec les programmes visés à l'article 231.14, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui des subventions, prix ou autres formes d'aide financière doit être versé.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada*.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs et passifs, des produits, des charges, des engagements et des éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits

Les produits du Conseil, les droits d'entrée liés au Grand Prix et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le prix a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Subventions des programmes

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Placements

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 90 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre de leur coût et de leur juste valeur.

3. Maison du Conseil des arts de Montréal

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Location de studios et de services	276 520	156 173
Charges		
Rémunération	247 148	157 790
Cotisations de l'employeur	34 028	31 814
Gardiennage et sécurité	46 167	18 563
Téléphone, poste et publicité	7 323	2 168
Services techniques et autres	56 379	22 913
Entretien et réparations	10 041	9 886
Biens non durables et autres	4 445	518
Mobilier et équipement de bureau	37 696	—
	443 227	243 652

4. Subventions – programme général

	2022	2021
	\$	\$
Fonctionnement quadriennal	8 008 000	8 058 000
Fonctionnement bisannuel	2 307 903	2 333 000
Soutien au projet	2 231 700	2 424 750
Soutien au projet spécial	—	148 008
Institutions	—	160 000
Échanges culturels	—	20 200
Ateliers d'artistes	494 280	485 233
	13 041 883	13 629 191

5. Initiatives territoriales

	2022	2021
	\$	\$
Programme de tournée		
Arts de la scène	1 620 961	557 326
Arts visuels	68 312	—
Cinéma et vidéo	69 379	250
Littérature	49 992	—
Nouvelles pratiques artistiques et arts numériques	37 922	855
Tables de concertation	60 000	55 000
Quand l'art prend l'air	(3 760)	803 653
Passerelles	—	146 310
	1 902 806	1 563 394
Programme de résidences		
Résidences d'écrivains	83 100	61 300
Projets pilotes	306 870	188 163
Résidences en danse	(18 500)	—
Résidences en théâtre	1 725	322
Résidences en cinéma-vidéo	45 000	15 000
Résidences en arts visuels	7 000	7 000
Ponts culturels	55 150	46 505
Arts-éducation	(400)	—
Brise-Glace	52 033	—
	531 978	318 290
Initiatives internationales		
Résidences à l'étranger	221 365	—
Ententes internationales	—	15 000
	221 365	15 000
	2 656 149	1 896 684

6. Initiatives stratégiques

	2022	2021
	\$	\$
Nouvelle Garde	255 000	255 000
DémART-Mtl	271 641	278 574
Pratiques inclusives	304 753	320 849
Soutien aux arts autochtones	361 600	264 911
Activités de la relève	12 500	16 033
Diversité culturelle	17 750	2 236
Activités de philanthropie	81 008	96 156
Stages en gestion philanthropique	92 094	90 506
Événements	17 112	9 846
Études et consultations des milieux	16 573	6 000
Numérique-Composite	33 000	41 000
Analyse de la performance des programmes et des impacts	6 431	6 718
Entente CALQ	167 500	100 000
Atrium-activités	27 535	17 436
Gratuités	8 030	—
Développement philanthropique	22 811	—
	1 695 338	1 505 265

7. Frais relatifs aux prix

	2022	2021
	\$	\$
Grand Prix du Conseil		
Frais afférents	199 545	102 136
Prix en argent et œuvres d'art	121 035	114 000
Philanthropie		
Prix et bourses – Jeunes Mécènes pour les Arts et Création Jazz	21 500	20 500
Autres prix	132 112	138 100
	474 192	374 736

8. Autres actions

	2022	2021
	\$	\$
Soutien aux programmes de subventions	270 113	229 194
Services et expertises	47 878	22 942
	317 991	252 136

9. Frais d'administration

	2022	2021
	\$	\$
Rémunération	2 404 228	2 109 926
Cotisations de l'employeur	433 086	387 044
Transport et communication	87 862	72 098
Services professionnels, techniques et autres	275 961	212 340
Location, entretien et réparations	3 185	(479)
Biens non durables	41 316	55 730
	3 245 638	2 836 659

10. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel le Conseil apporte une contribution de 4 % à 7 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 88 874 \$ (82 232 \$ en 2021).

11. Affectations d'origine interne

	2022	2021
	\$	\$
Prestations d'invalidité à court terme	53 845	53 845
Mise en œuvre du CRM	50 000	—
	103 845	53 845

12. Placements

	2022	2021
	\$	\$
Certificat de placement garanti au taux de 1,50 %, échéant le 27 janvier 2023	6 200 000	—
Certificat de placement garanti au taux de 0,74 %, échu le 12 janvier 2022	—	3 400 000
Certificat de placement garanti au taux de 0,74 %, échu le 12 janvier 2022	—	1 800 000
Fondation du Grand Montréal	11 106	8 566
	6 211 106	5 208 566

13. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Apports à recevoir – organismes et individus	—	35 000
Sommes à recevoir – organismes et individus	49 196	22 508
Taxes à la consommation à recevoir	76 954	33 496
Intérêts courus	84 847	36 485
	210 997	127 489

14. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Charges sociales à payer	233 521	206 643
Autres	127 752	124 710
	361 273	331 353

15. Apports reportés

	2022	2021
	\$	\$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	20 470	15 014
Plus : montants encaissés au cours de l'exercice	24 935	25 956
Moins : montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(21 500)	(20 500)
Solde à la fin	23 905	20 470

16. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté à ses principaux dirigeants et à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du Conseil sont la directrice générale et les membres du conseil d'administration. Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal (la « Ville »), directement ou indirectement.

En vertu du contrat de prêt de locaux échéant le 31 décembre 2029, la Ville fournit gratuitement les locaux situés au 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal, ayant une superficie locative de 2 822,41 mètres carrés au Conseil :

- La Ville assume les coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien du bâtiment concernant l'entretien courant et les travaux majeurs.
- La Ville permet au Conseil de sous-louer les locaux, en tout ou en partie.

16. Opérations entre apparentés (suite)

Contribution financière de l'agglomération de Montréal

Le conseil d'agglomération de Montréal a approuvé la contribution financière pour l'année financière 2022 de 20 835 700 \$ (20 427 200 \$ en 2021).

La Ville met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire, constituant la contribution en biens et services offerte par la Ville :

- La Ville fournit gratuitement au Conseil les applications et les systèmes informatiques et de gestion pertinents. Outre les systèmes bureautiques et le courrier électronique offert par le Service des technologies de l'information, la Ville offre les accès, l'installation, le soutien et la formation aux systèmes.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts, d'un montant brut de 240 506 \$ (120 252 \$ en 2021), sont présentés déduction faite d'un montant de 89 670 \$ (20 685 \$ en 2021) versé à la Ville de Montréal et calculé au taux d'intérêt mensuel pondéré sur les montants dus à la Ville de Montréal.

Les montants dus à la Ville de Montréal incluent des intérêts calculés sur la base des placements à court terme et des comptes épargnes de la Ville de Montréal. Le taux effectif au 31 décembre 2022 était de 1,99 % (0,55 % au 31 décembre 2021).

17. Dépendance économique

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de Montréal.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.